

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4340

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Chaumes et appartenant à Mme Gisèle Declérieux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du , par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de la rue des Chaumes à Cailloux sur Fontaines, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 75 mètres carrés, libre de toute location ou occupation et dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 122 de la section AC.

Aux termes du compromis qui a été établi, madame Gisèle Declérieux, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder au prix de 11 250 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Chaumes à Cailloux sur Fontaines et appartenant à madame Gisèle Declérieux.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1065 le 23 janvier 2006 pour la somme de 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 11 250 € pour l'acquisition - exercice 2007 - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 900 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,